الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique

 N° : 740/DG/D.G.R.S.D.T/2023.

Alger, le: 23 Juillet 2023

A Messieurs les Présidents des Conférences Universitaires Régionales des Universités en communication avec Mesdames et Messieurs les recteurs (ices) des établissements Universitaires

Objet: Plateformes numériques pour les étudiants inclus dans le 1275.

J'ai l'honneur de vous informer que le CERIST s'engage pleinement dans l'approche de notre Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et ce en hébergeant à titre gracieux les start-up inscrites dans l'arrêté du 1275.

A cet effet, et pour faciliter la mise en œuvre de cette action, ces projets « qui se veulent innovants avant tout » doivent être adossés à leurs incubateurs de rattachement et validés par ces derniers avant leur transmission au CERIST.

Veuillez agréer Madame, et Messieurs les recteurs l'expression de ma parfaite considération.